

2L2A

SAS au capital de 2 euros

Siège social : 3 Rue de Neleu 54380 Dieulouard

RCS de Nancy 931796270

Procès-Verbal en date du 15/09/2024

AG EXTRAORDINAIRE DE MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

Le 15 Septembre 2024 à 9h

L(es) associé(s) de la société 2L2A, SAS au capital social de 2 euros se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 3 Rue de Neleu 54380 Dieulouard siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Joffrey Gerard Maurice CONSTANT né le 30/10/1984 à Pont-a-Mousson (54) de nationalité Française demeurant au 3 Rue de Neleu 54380, Dieulouard ;
- Monsieur Quentin Didier Daniel GRISVAL né le 28/09/1992 à Pont-a-Mousson (54) de nationalité Française demeurant au 4 Avenue des Platanes, 54380, Dieulouard ;

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Joffrey Gerard Maurice CONSTANT, président de la société.

JC

QA

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social
- Modifications corrélatives des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

1 ÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social

De

- FOOD TRUCK ;

A

- Exploitation d'un food truck (restauration ambulante) et plus précisément la préparation et la vente de plats cuisinés et de boissons alcoolisées et non alcoolisées par l'intermédiaire d'équipements mobiles ;

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2 ÈME RÉOLUTION

Par conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

Article 2 - Objet

La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

Exploitation d'un Food truck (restauration ambulante) et plus précisément la préparation et la vente de plats cuisinés et de boissons alcoolisées et non alcoolisées par l'intermédiaire d'équipements mobiles

La participation directe ou indirecte dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement

Et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3 ÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

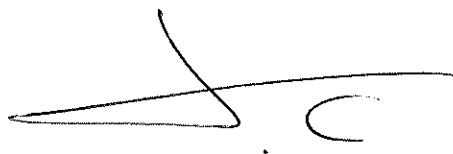
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 4 exemplaires originaux ;

À Dieulouard

Le 15/09/2024

Joffrey Gerard Maurice CONSTANT

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by 'G.M.' and a horizontal line.

Quentin Didier Daniel GRISVAL

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'Q' followed by 'D.D.' and a horizontal line.